

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018
à Maisdon-sur-Sèvre
18^{ème} VIDE GRENIER

Organisé par l'Amicale Laïque
Réservé aux particuliers / Entrée libre / Animations

TARIFS

9€ l'emplacement extérieur
12€ l'emplacement intérieur
Demi tarifs pour les adhérents FAL

HORAIRES & LIEUX

De 7h30 à 18h00 pour les exposants
à partir de 9h00 pour les visiteurs
Déballage dans la salle municipale
route de la mairie et parking de l'école

Renseignements (à partir de 18h30) auprès de :

Carole Charlet : 06 28 04 04 27 - Frédéric Cardinaud : 02 40 75 51 25

Information sur le site internet de l'ALM : <http://almaisdon44.wordpress.com/>

Adresse mail : almaisdon44@gmail.com



BULLETIN D'INSCRIPTION

à nous retourner avant le mercredi 26 septembre 2018

Attention : Tout bulletin d'inscription incomplet ou arrivé après cette date ne pourra être traité

Nom et prénom :

Adresse : Téléphone :

Mail :

Emplacement : 9 € en extérieur ou 12 € en intérieur (*nombre limité de places*)
Demi tarif pour les adhérents FAL

Nombre d'emplacement : x € Soit au total :€

Ci-joint un chèque de :€ (libellé à l'ordre de l'Amicale Laïque de Maisdon)

**Le bulletin d'inscription ne pourra être accepté sans une photocopie
de la carte d'identité (recto/verso) ou du permis de conduire !!!**

Adresser le tout à : Charlet Carole, 8 rue du Sureau - 44690 Maisdon-sur-Sèvre

Fait à : le :

Signature :



RÈGLEMENT DU VIDE GRENIER

1. La manifestation dénommée « Vide grenier » organisée par l'Amicale Laïque de Maisdon sur Sèvre se déroulera en intérieur dans la salle des fêtes et en extérieur dans la rue de la mairie le **dimanche 30 Septembre 2018 de 9h à 18h**. (Ouverture à 7h30 pour les exposants)
2. Le Vide grenier est **ouvert exclusivement aux particuliers** ; ne peuvent être vendus que des objets personnels et usagers.
3. Pour avoir accès à l'emplacement, les exposants doivent avoir rempli obligatoirement les **formalités administratives et acquitté leur inscription. Les dossiers d'inscription incomplets ne pourront être validés**. Il est rappelé aux exposants qu'ils doivent fournir les documents suivants :
 - Une photocopie de la carte d'identité recto verso d'une personne majeur ou du permis de conduire.
4. **Les enfants mineurs** exposants devront en permanence être en présence d'une **personne majeure** et resteront sous son entière responsabilité.
5. **L'accès à l'emplacement**, à partir de 7h30 ne peut se faire qu'accompagné d'une personne responsable de l'organisation. Les emplacements sont attribués dans la chronologie des inscriptions et dans la limite des places disponibles.
6. Les emplacements sont attribués par les placiers en fonction des réservations par ordre d'inscription. **Aucune inscription ne sera prise le matin même**.
7. **L'entrée du vide grenier est interdite avant 07h30. L'installation des stands devra se faire de 07h30 à 09h00**. Passé ce délai pour des raisons de sécurité des personnes, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte du vide grenier. Les exposants doivent laisser leur véhicule sur le parking de la salle municipale.
8. La vente au déballage aura lieu de 9h00 à 18h00.
9. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par l'organisation. Ils doivent à cet effet être couverts par leur assurance.
10. Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit.
11. L'Amicale Laïque n'est pas responsable des détériorations, des vols, des intempéries et de leurs conséquences.
12. Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription, même en cas d'intempérie.
13. Les emplacements extérieurs sont loués sans table ni chaise, c'est donc aux exposants de prévoir leur matériel. Les exposants intérieurs ont 2 tables et 2 chaises à disposition.
14. Les exposants doivent se plier au règlement de la manifestation.